

UNITÉ

BT

DE

CODE UNITÉ

PROCÈS-VERBAL N°

315 / 19
93

RENSEIGNEMENT MILITAIRE

N° PIÈCE

01

N° FEUILLET

1

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

O B J E T : étude d'un phénomène d'Objet Volant Non Identifié le 23/2/93.

NOUS SOUSSIGNÉ(S) : gendarme C 0 , en résidence à

VU L'(ES) ARTICLE(S) : 51, 55, 102, et 292 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
 RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES, QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.
 du service de la gendarmerie

DATE HEURE

CE JOUR : le vingt quatre février mil neuf cent quatre vingt treize, à dix huit heures
 Nous trouvant à , au bureau de notre unité, rapportons les faits
 suivants :

-----Nous apprenons par un sapeur-pompier volontaire du qu'un
 phénomène d'Objet Volant Non Identifié a été aperçu le 23 février 1993 vers
 22 heures sur l'autoroute A , entre le et .

-----Ce soir-là, M. B. C , 28 ans, demeurant
 , pompier volontaire, circule en véhicule sur l'auto-
 route A vers , en compagnie d'un de ses collègues de travail M.B.
 R , également domicilié à . C'est vers 22 heures alors qu'il circule
 entre et que M. BA fait remarquer à M. B une masse en
 feu dans le ciel. M. B nous décrit cet objet comme étant une sorte de
 météorite qui serait en flamme. Il a constaté que l'objet s'est consumé 4 à 5
 secondes puis a disparu du ciel. Il n'y a pas eu d'impact au sol. L'objet se
 déplaçait à vive allure, parallèlement à l'autoroute, soit d'est en ouest .
 L'altitude n'a pas été déterminée. Le soir du 23 février 1993, le ciel était
 dégagé, et il y avait clair de lune.

-----A , le vingt quatre février mil neuf cent quatre vingt treize à
 dix huit heures et trente minutes.

L'enquêteur

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLOTURE /

DESTINATAIRES



2

M. le Directeur Général de la
 GENDARMERIE NATIONALE
 (dont 1 exemplaire adressé au SEBRA
 de TOULOUSE -31-)

LE 26/02/1993



4

AUX ARCHIVES

SIGNATURE(S)